



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Montréal, le 30 janvier 2020

Dr. Mitchell Levine

Président, Patented Medicine Prices Review Board (PMPRB)

Par courriel

PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca

OBJET : Commentaires de la FCCQ sur les Lignes directrices provisoires du CEPMB

Dr. Levine,

Représentant plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois, la FCCQ est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Notre mission réside dans la défense des intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques afin de favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. À cette fin, nous participons de façon récurrente aux débats publics et formulons des recommandations sur les enjeux politiques, économiques et sociaux.

Au cours des dernières années, nous avons pris part à certains débats fédéraux portant sur la santé, tels que la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments ainsi que les modifications apportées au *Règlement sur les médicaments brevetés* et la modernisation du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Grâce à notre vaste réseau, nous avons porté un regard unique sur ces enjeux en représentant à la fois le point de vue des employeurs, mais aussi de différents secteurs d'activités tels que les médicaments génériques et novateurs, et les pharmaciens-proprétaires.

Entre autres, nous avons salué la volonté du gouvernement du Canada d'assurer, à tous les Canadiens, un accès abordable et équitable aux médicaments dont ils ont besoin ainsi que les efforts poursuivis afin de protéger les Canadiens contre les prix excessifs des médicaments. En fait, nous sommes d'avis que la pérennité des régimes d'assurance privés et publics est essentielle afin de permettre aux Canadiens d'avoir accès à un vaste éventail de médicaments et que cette pérennité passe par l'abordabilité des coûts.

Toutefois, nous avons émis plusieurs réserves quant au fait de modifier notablement les conditions de marchés des médicaments brevetés au Canada; une industrie dont la compétition est vive et à l'échelle internationale. Sur le terrain, des impacts ont commencé à se manifester. En fait, plusieurs de nos membres ont déjà procédé à des licenciements,

LA FORCE DU RESEAU



d'autres ont retardé le lancement de nouveaux produits ou suspendu d'importants investissements.

Devant ces constats, la FCCQ craint un accès réduit à de nouveaux médicaments innovants au Canada pouvant améliorer la santé de la population, réduire le nombre d'hospitalisations et accroître la productivité en milieu de travail.

Les Lignes directrices provisoires du CEPMB permettant l'application du nouveau *Règlement sur les médicaments brevetés* publiées le 21 novembre dernier viennent renforcer nos inquiétudes.

Un manque de prévisibilité

Plutôt que d'apporter des éléments de clarification, la FCCQ considère que les nouvelles Lignes directrices provisoires ajoutent un niveau de complexité et engendrent beaucoup de questions et d'incertitude pour l'industrie.

En voici un exemple : en plus des nouveaux facteurs réglementaires de fixation de prix que sont la valeur pharmaco économique, la taille du marché et le PIB et PIB par habitant du Canada, les Lignes directrices provisoires prévoient « une procédure de réévaluation pour les médicaments qui peuvent justifier l'établissement d'un plafond plus ou moins élevé en raison des changements des conditions du marché¹ ». En clair, les médicaments brevetés de catégorie 1, la plus grande source d'innovation dans ce secteur, peuvent voir leur prix rajusté si leurs recettes annuelles excèdent 25 millions de dollars. Cette pratique nous semble inhabituelle et engendre un manque de prévisibilité pour les entreprises qui devront constamment ajuster leur modèle d'affaires ou retarder certains investissements. Ceci est sans mentionner qu'il s'agit d'une modification majeure n'ayant pas fait l'objet d'une analyse approfondie et qu'en aucun temps, le nouveau *Règlement sur les médicaments brevetés* ne fait mention d'un tel rajustement de prix.

L'empreinte économique du secteur des sciences de la vie au Québec

L'industrie des sciences de la vie est un secteur névralgique pour l'économie québécoise. Selon les données les plus récentes, ce secteur représente plus de 660 entreprises qui offrent des emplois bien rémunérés à plus de 32 000 personnes dans différentes régions du Québec². À cet effet, rappelons que le salaire moyen dans l'industrie des sciences de la vie s'élève à

¹ CEPMB, consultation sur les Lignes directrices provisoires : <https://www.canada.ca/content/dam/pmp/b-cepmb/documents/consultations/draft-guidelines/document-information-lignes-directrices-provisoires-fr.pdf>

² Ministère de l'Économie et de l'Innovation : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/secteurs/sciences-de-la-vie/recensement-des-entreprises-2018/>



près de 70 000 dollars soit, près de 60 % au-dessus du salaire moyen pour l'ensemble des secteurs au Québec³.

Il s'agit ainsi d'une industrie dynamique et créatrice d'emplois qui crée des liens avec différents acteurs, dont les centres de recherches, les hôpitaux et entreprises connexes. Elle a, entre autres, investi plus de 10 milliards de dollars dans des infrastructures de pointes et dans ces centres de recherches et établissements de santé du Québec⁴.

Par ailleurs, le Québec se distingue en étant l'une des rares régions actives dans les trois grands sous-secteurs des sciences de la vie que sont le biopharmaceutique, les technologies médicales et les produits de santé naturels⁵. En ce qui concerne l'industrie pharmaceutique, plus précisément, près de 50 % des sièges sociaux canadiens des grandes sociétés pharmaceutiques se trouvent au Québec⁶.

Devant l'importance de l'industrie des sciences de la vie pour son économie, le gouvernement du Québec a lancé, en mai 2017, la Stratégie québécoise des sciences de la vie qui vise, entre autres, à attirer plus de 4 milliards de dollars d'investissements privés d'ici 2022 et à positionner le Québec parmi les cinq pôles nord-américains les plus importants de ce secteur d'ici 2027⁷.

À l'instar de plusieurs organisations à vocation économique ou œuvrant en sciences de la vie, la FCCQ a salué le lancement et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise des sciences de la vie, et ce, particulièrement parce qu'elle favorise un environnement innovant et prévisible pour l'industrie. Toutefois, nous craignons que les changements apportés au CEPMB viennent miner les efforts du gouvernement du Québec et sa capacité à poursuivre le déploiement de la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

³ Valeur économique de la chaîne d'innovation en SVTS, Montréal InVivo, juillet 2015 : <http://www.montreal-invivo.com/wp-content/uploads/2018/01/Recommandations-en-vue-du-budget-provincial-2017-2018.pdf>

⁴ Montréal International : <https://www.montrealinternational.com/fr/actualites/montreal-international-et-quebec-international-unissent-leurs-forces-pour-accroitre-linvestissement-direct-etranger-en-sciences-de-la-vie-et-technologies-de-la-sante/>

⁵ Ministère de l'Économie et de l'Innovation : <https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/sciences-de-la-vie/>

⁶ Médicaments novateurs Canada : http://innovativemedicines.ca/wp-content/uploads/2019/01/20191011_M%C3%A9moireMNC_Quebec_Janv2019_FINAL.pdf

⁷ Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027 : *L'innovation prend vie* : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/sciences_vie/strategie_sciences_vie.pdf



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Recommandation de la FCCQ

Compte tenu de l'importance du secteur de la vie pour l'économie du Québec, la FCCQ estime que toute la réforme proposée du CEPMB est nettement précipitée et nous sommes inquiets des conséquences qu'elle provoquera, en plus de celles déjà apparentes. De plus, bien que des consultations aient eu lieu, les préoccupations d'intervenants tels que la FCCQ n'ont pas été prises en considération de façon significative à ce jour. **Nous demandons ainsi à ce qu'il y ait un moratoire sur les changements proposés dans les Lignes directrices provisoires du CEPMB afin de mieux définir les enjeux de politiques publiques à résoudre et trouver des solutions équilibrées et raisonnables qui ne mettent pas en danger la santé de l'écosystème des sciences de la vie ou l'accès à de nouveaux médicaments.**

Nous demeurons disponibles en tout temps pour discuter de cette importante question avec vous.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Charles Milliard, MBA
Président-directeur général

LA FORCE DU RÉSEAU